

Tableau 1

Événements de pipeline

	Février			Cumulatif (février)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
Nombre d'événements	1	6	8	5	15	19
Nombre d'événements avec produit rejeté	0	4	4	2	10	11
Nombre de blessés graves	0	0	0	0	0	0
Nombre de décès	0	0	0	0	0	0
Accidents	0	0	0	0	0	1
Produit rejeté	0	0	0	0	0	1
Rejet de gaz d'hydrocarbures	0	0	0	0	0	0
Rejet d'hydrocarbures à HPV ¹	0	0	0	0	0	0
Rejet d'hydrocarbures à BPV ^{2,3}	0	0	0	0	0	0
Rejet d'autre produit	0	0	0	0	0	0
Rejet du corps de la canalisation	0	0	0	0	0	1
Incendie/Inflammation	0	0	0	0	0	0
Explosion	0	0	0	0	0	0
Rupture	0	0	0	0	0	0
Pipeline heurté par objet	0	0	0	0	0	0
Exploitation au-delà des limites	0	0	0	0	0	0
Activité géotechnique/hydrotechnique/environnementale	0	0	0	0	0	0
Incidents	1	6	7	5	15	18
Produit rejeté	0	4	4	2	10	10
Rejet de gaz d'hydrocarbures	0	4	2	2	10	7
Rejet d'hydrocarbures à HPV ¹	0	0	0	0	0	0
Rejet d'hydrocarbures à BPV ^{2,3}	0	0	1	0	0	2
Rejet d'autre produit	0	0	0	0	0	2
Rejet du corps de la canalisation	0	0	0	0	1	1
Incendie/Inflammation	0	1	0	0	2	1
Explosion	0	1	0	0	1	0
Pipeline heurté par objet	0	0	0	1	0	1
Exploitation au-delà des limites	1	0	2	1	2	4
Activité géotechnique/hydrotechnique/environnementale	0	0	0	1	0	0
Activité non autorisée d'un tiers affectant l'intégrité structurale du pipeline	0	0	0	0	0	1

Données produites le 19 mars 2019

NOTA:

¹ HPV - haute pression de vapeur au sens de la norme Z662 de l'Association canadienne de normalisation.² BPV - basse pression de vapeur au sens de la norme Z662 de l'Association canadienne de normalisation.³ Depuis juillet 2014, le seuil minimum de déclaration pour les rejets d'hydrocarbures à basse pression de vapeur est fixé à 1,5m³.